

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE



Spelc Provence Alpes et Corse
16 lotissement les oliviers
13120 GARDANNE
Téléphone : 06 78 33 93 72
E-mail : n.noel@spelc.fr

SPELC INFO
DÉCEMBRE 2025
FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

FMD année civile 2025

Comment en profiter ?

Démarche dématérialisée sur Colibris

<https://s.42l.fr/xNn5GVOq>

du 8 décembre au 31 décembre 2025

Pour Qui ? L'ensemble des personnels (titulaires, stagiaires, contractuels), ainsi que les agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail.

Quelles conditions ?

Minimum de 30 jours de déplacements réalisés au cours de l'année civile 2025, modulé selon la quotité de temps de travail

Les moyens de transport ouvrant droit au FMD :

cycle personnel ou en location, le covoiturage, utilisation des services d'autopartage, engin de déplacement personnel

Au cours de l'année, il peut être fait recours à l'utilisation cumulative des moyens de transport ouvrant droit au FMD.

Ainsi, le montant annuel du FMD est fixé à :

- 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours,
- 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours,
- 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

Mise en paiement du FMD : au cours du 1er trimestre 2026.

Pour toute demande, il conviendra de joindre deux emplois du temps : du 1er janvier au 31 août 2025, puis du 1er septembre au 31 décembre 2025



Tout le détail et les informations pratiques sur
<https://aixmarseille.spelc.fr>

Spelc Provence Alpes et Corse
16 lotissement les oliviers
13120 GARDANNE
Téléphone : 06 78 33 93 72
E-mail : n.noel@spelc.fr